

Bureau du 4 octobre 2004

Décision n° B-2004-2559

commune (s) : Oullins

objet : **Autorisation de dépôt de permis de construire à l'Opac du Rhône concernant un immeuble communautaire situé 42, rue de la Convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un immeuble situé 42, rue de la Convention à Oullins, cadastré sous les numéros 166 et 169 de la section AM et constitué par un terrain de 387 mètres carrés ainsi que par le bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée sur caves plus grenier qu'il comporte.

Ce bien a été acquis dans le cadre du périmètre de concertation de la Saulaie mais n'est plus concerné à ce jour par aucun projet.

L'Opac du Rhône s'est porté acquéreur de cet immeuble, en vue d'une opération de réhabilitation dans le cadre de la réalisation de logements sociaux, nécessitant d'importants travaux.

Avant que ne soient définies les modalités de cession dudit bien, il conviendrait, d'ores et déjà, que l'Opac du Rhône puisse déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

Autorise l'Opac du Rhône à déposer :

- a) - une demande de permis de construire sur l'immeuble situé 42, rue de la Convention à Oullins,
- b) - un dossier de demande de financement.

Cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux ni ne préjuge de la décision qui sera prise concernant cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,